



FINANCEMENT D'UN PROJET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU SENEGAL

Cette fiche fait partie d'une série de présentations de financements AFD visant à illustrer sa contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs, adoptés par la communauté internationale en 2000, sont au nombre de huit et se déclinent en 18 cibles assorties de 48 indicateurs.

Objectifs du projet	Objectif 8	Assurer un environnement durable.
	Cible 16	En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.
	Indicateurs	Taux de chômage des 15 à 24 ans.
Actions	Programme national	Politique sectorielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle adoptée en février 2002. Programme décennal de l'éducation et de la formation.
	Concours AFD	Subvention de 12,75M€ Deuxième volet du programme d'appui au renforcement de la compétitivité des entreprises sénégalaises (les deux autres portant sur la mise à niveau des entreprises et l'approfondissement du secteur financier) et Partenariat pour l'apprentissage et l'ouverture du système professionnel au Sénégal.

Avec un taux d'accroissement démographique de l'ordre de 2,8 % par an, le Sénégal voit arriver sur son marché du travail, chaque année, environ 100 000 nouveaux demandeurs d'emploi, dont plus de 50 % n'ont jamais été scolarisés, et dont seuls 3 % environ ont un diplôme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Le taux de chômage des jeunes est d'environ 38 % pour une durée moyenne de recherche d'emploi proche de 4 ans. Cette situation crée une pression considérable sur le marché de l'emploi, et constitue un risque majeur pour la stabilité sociale et politique du pays.

La politique gouvernementale

- Le gouvernement a adopté, en février 2002, un Document de politique sectorielle de l'enseignement technique et de la formation professionnelle qui marque une réelle rupture dans le domaine : enjeux liés à la compétitivité et à la croissance économique, réorientation générale vers les besoins du marché du travail, réforme de l'apprentissage, intégration de la formation continue et de l'aide à l'insertion des formés, réorientation des techniques et méthodes de formation . Un Ministère délégué chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (MDETFP) a été mis en place pour conduire cette politique.
- Dans le Programme décennal de l'éducation et la formation – PDEF, mis en place par le gouvernement et fortement appuyé par les bailleurs de fonds, et dont la deuxième phase a été adoptée en décembre 2004, la formation professionnelle devient l'une des deux priorités (avec l'éducation de base) de la politique du gouvernement en matière d'éducation.
- Le programme est également cohérent avec la stratégie de réduction de la pauvreté et la stratégie de développement du secteur privé.

Des résultats quantifiés

- Il est prévu, d'ici à 2010, de quadrupler les effectifs de la formation professionnelle (de 5 000 à 20 000) et de porter le taux d'insertion (jeunes ayant un emploi après être sortis du dispositif de formation professionnelle) à 70 %. Les budgets de fonctionnement supportés par l'Etat seront ajustés en conséquence.

- La stratégie adoptée consiste en particulier à concentrer l'intervention sur les secteurs économiques prioritaires du Sénégal dont celui de l'agroalimentaire, de la pêche, du tourisme, du bâtiment et des travaux publics, des services logistiques, des TIC et du textile/habillement pour les quels il y a une demande précise de besoins de qualification à satisfaire portée par les branches professionnelles concernées.

Le projet de l'AFD : 12, 75 M€ pour la formation professionnelle

- Sous la maîtrise d'ouvrage nationale (MDETFP), le projet vise à construire un partenariat public privé à travers la conception, la mise en place et la gestion de centres sectoriels de formation professionnelle initiale et continue dans trois branches professionnelles répondant à des enjeux de compétitivité : agroalimentaire, transport et logistique (Communauté portuaire) et bâtiment/travaux publics.
- Le projet comporte également un volet d'appui institutionnel à la maîtrise d'ouvrage pour l'aider dans la conduite de son programme de réforme du dispositif et de sa modernisation ; une action-pilote dans le secteur de l'éducation non-formelle ; un appui au développement de l'offre de formation continue et de la demande de qualification des entreprises pour les ressources humaines de leur secteur de production ; un ajustement de l'offre de formation des établissements aux besoins de l'économie sénégalaise.

Des résultats axés sur l'insertion des jeunes

- Les indicateurs d'impacts, également suivi par les tableaux de bord de pilotage installés au niveau du ministère en charge de la formation, porteront sur :
 - le taux d'alternance pratiqué et le pourcentage de progression du taux d'insertion (cible 16 des ODMs).
 - La part des employés du secteur de production concerné ayant suivi la formation continue.
 - La progression du PIB du secteur de production concerné rapportée aux nombres d'employés.
- Les indicateurs agrégeables du projet seront suivi par les tableaux de bord de pilotage et de suivi de la capacité installée de formation professionnelle en terme de :
 - nombre de postes de formation additionnels en équivalent résidentiel créés : 160/200 par centre ;
 - flux annuel de lauréats pour les deux premiers centres installés : 760/820 dont 180/240 issus de la formation initiale et 580 issus de la formation continue.

Bonnes pratiques

- Ce programme est le 2ème volet du programme d'appui au renforcement de la compétitivité des entreprises sénégalaises qui en compte trois, les deux autres étant la mise à niveau des entreprises, financée en 2003 par l'AFD pour un montant de 11,9 M€ et l'approfondissement du secteur financier. Les actions complémentaires des différents volets sont des gages de renforcement de leur efficacité.
- Une assistance technique globale, conjointe à toutes les composantes du financement AFD, non permanente mais transversale à toutes les activités, est prévue : cette assistance s'inscrira dans la durée, sur la base d'un contrat-cadre triennal, avec des points focaux d'évaluation permettant d'en maîtriser l'efficacité et d'en modifier les objectifs si nécessaire. Cette AT participera aussi à la mise en place des indicateurs de formation professionnelle.
- Une assistance technique résidente interviendra en appui à l'exécution du projet et pour des appuis concourant au renforcement des capacités des services du Ministère.